





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-185**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc185388-DE-1-1 |
| Date de signature : 03/05/2016 |
| Date de réception : mardi 3 mai 2016 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

OBJET : INTÉGRATION DE LA RUE DENIS PAPIN ET DE SES RÉSEAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : INTÉGRATION DE LA RUE DENIS PAPIN ET DE SES RÉSEAUX DANS LE
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le Syndicat Mixte de l'Arbois a fait part de son souhait de rétrocéder à titre gracieux à la Ville d'Aix, la rue Denis Papin et ses réseaux enterrés afin de faciliter et clarifier la gestion de cette voie, en lien avec l'espace public de la Duranne.

Ladite rue est ouverte à la circulation publique. Dans son prolongement ouest a été aménagée, en 2015, la voie d'accès au projet « The Camps ». Il s'agit d'un projet de campus d'innovation numérique, orienté vers la Ville de demain.

La rue Denis Papin est cadastrée section KT n°111, propriété du Syndicat Mixte de l'Arbois. Elle occupe une emprise foncière de 6 796 m².

La chaussée et les espaces verts attenants avaient été aménagés, par la SEMEPA, en 2011, dans le cadre du lotissement du Tourillon. Le lotissement accueille à ce jour environ 35 entreprises, réparties dans 13 bâtiments.

Le Syndicat Mixte de l'Arbois a délibéré le 1er décembre 2015, en faveur de la cession de la rue à la Ville et cette affaire a été présentée à la Commission Municipale des Travaux qui s'est tenue le mercredi 16 décembre 2015.

Considérant que la voie s'inscrit dans une logique d'ensemble, en lien avec l'espace public de la Duranne et le développement de la ZAC du Tourillon (plans ci-joints), la Commission a décidé d'émettre un avis favorable à cette demande.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous propose de bien vouloir :

- **DECIDER** l'intégration de la rue Denis Papin et de ses réseaux dans le Domaine Public Communal,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette affaire.

DL.2016-185 - INTÉGRATION DE LA RUE DENIS PAPIN ET DE SES RÉSEAUX DANS LE
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 41 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Lotissement du Tourillon – Rue Denis Papin
Parcelle KT n°111 – 520 m de voirie

